

INFRASTRUCTURES, TRANSPORTS ET MER

MINISTÈRE DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
TRANSPORTS

Direction des services de transport

Arrêté du 10 juillet 2017 portant agrément de psychologues au titre du décret n° 2010-708 du 29 juin 2010 relatif à la certification des conducteurs de trains

NOR : TRAT1720069A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Par arrêté de la ministre auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports, en date du 10 juillet 2017, les psychologues dont les noms suivent sont agréés pendant une durée de cinq ans pour procéder à la certification des conducteurs de trains :

Psychologues : M. Éric HESS, Mme Françoise SEVRIN.